

Charte de la MUSE

Il nous apparaît aujourd'hui indispensable d'ouvrir un champ d'expérimentations vers une nouvelle société, plus **fraternelle**, dans laquelle **l'homme** constitue la valeur fondamentale.

Dans ce cadre, la monnaie complémentaire locale a pour objectifs :

- d'initier le développement d'une **économie locale**, qui réponde aux besoins de tous les **êtres humains** dans un rapport harmonieux avec **l'environnement**,
- de faciliter les échanges,
- de reconsidérer les notions de **richesse** et **d'argent** (et constituer ainsi une **alternative** aux modèles économiques actuels),
- de permettre la **réappropriation** de l'outil monétaire.

Pour cela nous veillons :

- à développer un réseau afin de favoriser la **solidarité** et la **coopération** entre différents acteurs,
- à utiliser la monnaie complémentaire locale comme un outil collectif destiné à **fluidifier** les échanges dans un esprit d'équité et d'entraide,
- à permettre l'implication de **chaque personne** dans l'utilisation et le développement de cet outil, participant ainsi à la compréhension collective des systèmes économiques.

Peut prendre part à ce réseau toute personne physique ou morale adhérant à la présente charte et agissant de son mieux pour atteindre ces objectifs.

Le Collectif de gestion **d'Agir pour la transition**

4 août 2011